

## **Compte rendu de la réunion des responsables de club du 20 septembre 2024**

### **Membres de la CTD présents :**

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Christophe SYSLO, Michel SZELAG, José VIÉ

**Membres absents excusés :** Jean-Luc GARCIA, Nicolas VAX

★

**Clubs représentés :** Appoigny, ASOFA, Avenir Martinot, Beine, Bléneau, Chéroy, Chevannes, Diges-Pourrain, Envol rive droite, Gâtinais en Bourgogne, Gron Véron, La Celle-Saint-Cyr, Laroche, La Selle-sur-le-Bied, Les Bréandes, Lindry, Migennes, Monéteau, Paron, Piedalloues-Stade, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Valérien, Val-de-Mercy, Villeblevin, Villeneuve-sur-Yonne et Villeroy

---

### **Accueil des clubs**

Eric MASSÉ souhaite la bienvenue aux représentants des clubs qui se sont déplacés et remercie la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye pour avoir mis à notre disposition la salle de réunion par l'intermédiaire de Christophe SYSLO.

### **Présentation des nouvelles équipes**

44 équipes sont inscrites au championnat, réparties en 5 groupes. 7 clubs ont engagé 2 équipes : Appoigny, Charny, Chemilly-sur-Yonne, La Celle-Saint-Cyr, Laroche, Les Bréandes et Piedalloues/Stade.

5 nouvelles équipes rejoignent le championnat : Appoigny (2 équipes), Chablis, Saint-Valérien et Villeneuve-sur-Yonne

### **Points importants pour l'organisation du championnat**

Les membres de la commission commentent les documents remis en début de séance.

#### **➤ Reports et forfaits**

Cette saison, Christophe SYSLO et Nicolas VAX ont pour mission la gestion des reports et forfaits. Pour toute demande de report et de déclaration de forfait, il convient de prévenir ces responsables par mail à l'adresse générique [report.forfait@gmail.com](mailto:report.forfait@gmail.com).

- report de match : dès que les représentants des 2 équipes s'entendent sur une nouvelle date, ils doivent tous deux envoyer un mail le samedi midi dernier délai avant la date prévue au calendrier. Un des responsables des reports devra impérativement donner son accord, sinon le match sera perdu 3-0 et 1 pt pour l'équipe qui a sollicité le report

- en cas de changement de terrain, de jour ou d'horaire, il est indispensable de prévenir les responsables à [report.forfait@gmail.com](mailto:report.forfait@gmail.com) afin que l'arbitre officiel éventuellement désigné soit prévenu

- lorsqu'un terrain est impraticable, toute demande de report devra être accompagnée d'un arrêté municipal

- pas de report pour les matchs de Coupe, sauf si le terrain est impraticable et qu'il est impossible d'inverser le match

- pas de report lors de la 1ère et de la dernière journée de championnat

- forfait : il doit être déclaré avant le samedi à 12 h aux responsables des reports et forfaits, sinon ce forfait sera considéré comme non déclaré.

### ➤ Arbitrage et formation

Le club qui demande un arbitre officiel pour son match (coût 20 €) devra envoyer un mail à l'adresse [designation.arbitres89@gmail.com](mailto:designation.arbitres89@gmail.com) avant le lundi soir, car la désignation des arbitres se finalise généralement le mardi.

Liste des clubs qui ne pourront pas participer à la Coupe s'ils n'ont pas d'arbitre ou ne présentent pas de candidat à la session de formation du 26 octobre prochain : Envol rive droite, Bléneau, Charny, Monéteau, Saint-Julien-du-Sault et Senan. Le lien pour s'inscrire à cette formation sera mis prochainement sur le site Ufolep Yonne.

Une formation est programmée le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025. Elle permettra aux clubs qui n'ont toujours pas d'arbitre d'inscrire un candidat et éviter ainsi toute descente de groupe en fin de saison. La formation, repas compris, s'élève à 8 € (débités directement sur l'avance sur frais du club).

### ➤ Feuille de match

#### **Modifications apportées sur les nouvelles feuilles**

- le groupe n'y figure plus
- pour la pharmacie, l'arbitre devra cocher si elle est présente ou non au bord du terrain
- 11 joueurs peuvent désormais être inscrits sur la feuille (en plus du responsable d'équipe qui peut être un joueur et, dans ce cas, il convient de noter son nom et n° de licence sur 2 lignes)

#### **consignes**

- envoyer les feuilles à l'adresse indiquée en bas de page, l'arbitre conservera l'exemplaire jaune
- envoyer le résultat avant 14 h par SMS
- pour les équipes qui ont un joueur sous double licence, ne pas oublier de cocher NP s'il n'a pas participé au match pour qu'il puisse jouer l'après-midi en FFF
- les anciennes feuilles peuvent être utilisées, à condition de noter un maximum de 10 joueurs

### ➤ Listes d'équipes

- en début de saison, les clubs à plusieurs équipes devront déclarer les listes des joueurs à l'adresse mail [listes.equipesufolep89@gmail.com](mailto:listes.equipesufolep89@gmail.com) avant le 31 octobre inclus, puis celles-ci seront figées. Par la suite, à chaque ajout d'un ou plusieurs joueurs sur une liste, cette dernière devra être transmise pour homologation avant le samedi midi précédant la rencontre

- toutes les listes doivent être présentées à l'arbitre de la rencontre avec les licences, en format papier ou dématérialisées

### ➤ Challenge du Fair Play

Lorsqu'un arbitre officiel est désigné, il attribue une note de 0 à 10 aux 2 équipes à l'issue du match (championnat et coupe avant les quarts de finale), en se basant sur plusieurs critères tels que l'état d'esprit, le déroulement du match...

Les 3 premières équipes seront récompensées lors de la réunion annuelle en juin, à condition qu'elles soient présentes.

### ➤ Coupe nationale à 11

Les équipes FC Piedalloues-Stade, FC Gâtinais en Bourgogne, EE Saint-Valérien et l'ASOFA (équipe de l'Aube engagée dans notre championnat) participeront à la coupe nationale. La commission nationale, après accord des autres départements engagés, a mis fin aux poules géographiques pour revenir à un tirage intégral. Les 3 équipes de l'Yonne joueront leur 1<sup>er</sup> match à l'extérieur le dimanche 13 octobre 2024.

La commission teste un logiciel de gestion de cette compétition. Dans un premier temps, seul le suivi des résultats sera informatisé puis dans les années à venir, l'engagement et la saisie des feuilles de match.

Les finales se dérouleront les 7 et 8 juin 2025 dans la Marne.

### ➤ Règlement disciplinaire UFOLEP

La liste des sanctions préconisées par l'UFOLEP a été remise aux clubs afin que les licenciés aient une parfaite connaissance des sanctions encourues selon le degré de gravité de la faute commise.

La commission d'application des règlements peut prononcer des sanctions allant jusqu'à une exclusion de 3 mois. Pour les fautes plus graves, la commission disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance est compétente.

Les sanctions prises par l'UFOLEP sont transposables en FFF. Une convention entre la commission football UFOLEP et le District de l'Yonne a été signée le 29 août. Les deux instances ont décidé de collaborer plus efficacement sur la gestion des cas disciplinaires. Elles s'engagent à :

- procéder à un contrôle, si nécessaire, des feuilles de match concernant la double participation d'un joueur à deux matchs le même jour (le dimanche matin en UFOLEP et le dimanche après-midi en FFF)
- communiquer immédiatement les identités des joueurs qui seraient en situation de suspension supérieure à deux matchs.

De plus, lorsqu'une équipe a des dettes auprès d'une fédération, cela bloque son engagement dans l'autre fédération.

## **Questions diverses**

➤ Attention : aucune licence n'est délivrée le vendredi

➤ Pour rappel, tout joueur averti d'un carton jaune devra sortir 10 mn sans être remplacé

➤ Quand un arbitre est convoqué pour témoigner lors d'une commission disciplinaire, le club fautif devra lui rembourser ses frais kilométriques sur la base de 0,225 €/km

➤ Lorsqu'un club à double équipe souhaite inverser une de ses 2 rencontres, cela ne pose aucun problème, les 2 équipes peuvent jouer à domicile, à condition que le nombre de terrains disponibles le permette

➤ Pour les clubs ayant 2 équipes, il sera possible d'inscrire 3 équipes pour la coupe de l'Yonne. L'engagement d'une seule équipe est également autorisé

➤ Les comptes rendus de la commission sont à lire attentivement. En cas d'erreur sur une amende appliquée à un club, le responsable doit immédiatement le signaler afin qu'une correction soit apportée la réunion suivante

La séance est levée à 21h

La Secrétaire,  
Marie-Claude MOREAU